

TITRE IX. ECOLE DE VELO

CHAPITRE 1 GENERALITES	2
CATEGORIES D'AGES	2
CATEGORIES DE LICENCES.....	2
SAISON	2
COMPETITIONS : CONTENU ET JOURS AUTORISES	2
CONTROLE DE L'ACTIVITE	2
DEVELOPPEMENTS BRAQUETS.....	2
EQUIPEMENT VESTIMENTAIRE – SECURITE	2
CHAPITRE 2 LES EPREUVES	3
EPREUVES D'ADRESSE	3
EPREUVES SUR ROUTE	3
EPREUVES DE CYCLO-CROSS.....	3
EPREUVES SUR PISTE	4
EPREUVES DE VTT.....	4
EPREUVES DE BMX.....	5
LABEL D'APPRENTISSAGE	5
LES ROCKETS.....	6

CHAPITRE 1 GENERALITES

Catégories d'âges

- 9.1.001 Les écoles de cyclisme sont ouvertes aux jeunes âgés de 4 à 14 ans dans l'année.

Catégories	Âges
Précilienciés	4 à 6 ans
Poussins	7 et 8 ans
Pupilles	9 et 10 ans
Benjamins	11 et 12 ans
Minimes (*)	13 et 14 ans

*** Suivant décision du comité régional**

Catégories de licences

- 9.1.002 - **Licences jeunes**
- ou licence accueil.

Contrôle technique des épreuves

- 9.1.003 Toutes les épreuves sont dirigées par un jury composé d'au moins **trois arbitres écoles de vélo. Arbitre ayant reçu une formation spécifique pour arbitrer les épreuves des jeunes.**
Un service de secours est obligatoire dans chaque épreuve.

Saison

- 9.1.004 Les activités sont autorisées toute l'année, dans les différentes spécialités.

Calendrier

- 9.1.005 Le comité régional a la responsabilité d'établir le calendrier annuel des compétitions réservées aux jeunes dans les différentes activités du cyclisme.

Compétitions : contenu et jours autorisés

- 9.1.006 **Une organisation école de vélo doit au moins comporter deux épreuves différentes.**
Epreuves samedi, dimanche, jour férié et mercredi

Contrôle de l'activité

- 9.1.007 Il est effectué par les commissions régionales des jeunes.
Développements braquets

- 9.1.008 Pour les épreuves sur route, piste et cyclo-cross, le développement est limité à 5,60 m (par exemple 42/16 pour des roues de 700 mm), sauf pour les minimes (6,10 m, par exemple 40/14 pour des roues de 700 mm).

Equipeement vestimentaire – sécurité

- 9.1.009 Le port du casque **homologué** et des gants est obligatoire.

CHAPITRE 2 LES EPREUVES

Epreuves d'adresse

9.2.001 Compétitions à partir de 4 ans.

Ces épreuves se disputent sur un parcours où sont répartis divers obstacles afin de réaliser certains gestes techniques (passages sous obstacles, slaloms, ramassages d'objets, descentes de vélo, etc.

- Pré licenciés : 2' maximum
- Poussins et pupilles : 2'30" maximum
- Benjamins : 3'30" maximum
- Minimés : 5' maximum (épreuve d'adresse sur parcours de cyclo-cross)

Epreuves sur route

9.2.002 A) Compétitions à partir de 4 ans

Distance maximum :

- **pré licenciés : 1 km**
- poussins : 5 km
- pupilles : 10 km
- benjamins : 15 km
- minimés : 30 km (40 km pour épreuves officielles)

B) Brevets routiers

Distance maximum :

- pupilles : 30 km
- benjamins : 60 km
- minimés : 100 km

C) vitesse

Des séries de sprint (départ arrêté ou départ lancé) peuvent également être organisées, sur ~~des durées maximales de 15"~~ **une distance de 500m maximum**

D) Epreuves sur « route aménagée »

voir 9.2.004 « Epreuves de Piste »

E) Epreuves combinées

Pouvant contenir des épreuves de vitesse, d'adresse, etc.

Epreuves de cyclo-cross

9.2.003 Compétitions **ou initiation pour toutes les catégories** (le changement de catégorie s'effectue **à l'ouverture de la saison de cyclo cross**).

L'épreuve comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacles à sauter).

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit).

Durée :

- **pré licenciés** : 3'
- **Poussins** : 5'
- Pupilles : 7'
- Benjamins : 10'
- Minimes : 15'

Epreuves sur piste

9.2.004 Compétitions **ou initiation pour toutes les catégories**

A) Vitesse :

Série, demi-finale et finale, soit au maximum trois sprints autorisés par réunion avec 15' minimum de récupération entre chaque sprint.

B) Course aux points :

Distance comprise entre 2 et 5 km maximum (2 classements : l'un à mi-course et l'autre à l'arrivée. Pas de points doublés).

Les pédales automatiques **ou cale-pieds** sont obligatoires pour toutes les épreuves de vitesse et les épreuves sur piste.

Epreuves de VTT

9.2.005 Compétitions à partir de 9 ans

A) Cross-country

La longueur doit être fonction du dénivelé et de la stabilité du sol. Comme en cyclo-cross, la durée est plus significative.

Caractéristiques :

- pupilles : 15 à 20', environ 4 km, pratiquement plat
- benjamins : 20 à 25', 6 à 7 km, peu de dénivelé
- minimes : 25 à 35', 7 à 9 km, dénivelé < 200m

B) Orientation

- pupilles : durée < 30', environ 4 km, 3 balises, par équipes de 2 ou 3
- benjamins : durée < 40', environ 6 à 7 km, 4 balises, par équipes de 2 ou 3
- minimes : durée < 60', environ 8 à 9 km, 5 ou 6 balises, individuel ou par équipe de 2 ou 3.

C) Slalom parallèle

- pupilles : de 100 à 200 m, peu d'obstacles, peu de vitesse, pilotage privilégié
- benjamins : de 100 à 200 m, pilotage privilégié, pas de sauts
- minimales : de 100 à 200 m, pilotage privilégié, nombreux changements d'allure, petits sauts possibles.

D) Descente

- pupilles : environ 0,5 à 1 km, peu d'obstacles, peu de vitesse, le pilotage est privilégié
- benjamins : environ 0,5 à 1,5 km, pilotage privilégié, pas de sauts
- minimales : environ 0,5 à 2 km, le pilotage est privilégié, nombreux changements d'allure.

Tenue obligatoire :

- Casque intégral, tenue longue, gants longs, protection dorsale, coudières et genouillères obligatoires.

E) Trial

Pédales plates obligatoires.

- pupilles : enroulé uniquement, 2 zones de 5 segments
- benjamins : enroulé + franchissement < 20 cm, pas de déplacement, 3 zones de 5 segments
- minimales : enroulé + franchissement sauté < 40 cm, déplacements possibles, 4 zones de 5 segments.

Le classement s'effectue toujours sur un minimum de 2 épreuves par équipe ou individuellement (le même vélo devra être utilisé pour les 2 épreuves).

Epreuves de BMX

9.2.006 Compétitions à partir de 5 ans

Casque intégral, gants longs, tenues en tissus épais et manches longues (jersey et pantalon).

Pédales plates obligatoires en raison des traumatismes ligamentaires pouvant être occasionnés par les chutes, même à faible vitesse.

Pas de limitation de développement.

Label d'apprentissage

9.2.007 Avec les Moniteurs de Cyclisme Français, la Fédération Française de Cyclisme proposent un label d'apprentissage du vélo afin de garantir une progression cohérente et plus rapide pour les jeunes. Cette progression est répertoriée dans des carnets de progression

Pour le VTT ce sont le loupiot, le biclou et les bikers

Pour la route le sprinter

Voir la réglementation spécifique du MCF.

Les Rockets

9.2.008 Un test pour comparer son temps au Champion de France de VTT de descente.

Voir la réglementation spécifique MCF.

